REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2025/121

Objet : Travaux sur le réseau électrique

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 16/06/2025 par PARERA-SERVICES agissant pour le compte d'ENEDIS en vue d'occuper le domaine public au droit du 5 rue de la République, afin d'effectuer des travaux sur le réseau électrique avec utilisation d'un engin de levage, pour la période du 08/07/2025 au 10/072025,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRÊTE

Article 1 : PARERA-SERVICES est autorisé à occuper le domaine public au droit du 5 rue de la République, afin d'effectuer des travaux sur le réseau électrique, avec utilisation d'un engin de levage pour la période du 08/07/2025 au 10/072025.

Article 2 : Durant les travaux, le stationnement sera effectué sur le trottoir, la circulation sera maintenue en permanence et réglée au moyen de feux tricolores.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 19 juin 2025

Le Maire
Barbara NETO

MAIRIE DE VIC-FEZENSAC (GERS)